

Alexander Kennedy Isbister Award for Non-Fiction/Prix Alexander-Kennedy-Isbister pour les études et essais

Language: English/Français

Criteria: presented to the Manitoba writer whose book is judged the best book of adult non-fiction written in English or French and published in 2016.

Prize: \$3500

Sponsor: Manitoba Sport, Culture and Heritage

Eligibility:

Entry must be a work of non-fiction (excluding textbooks, dictionaries, encyclopedias, etc.)
Submitted books must have been published between January 1 and December 31, 2016.

Eligible authors will have been a resident in Manitoba for one of the past two years, as well as a resident in Manitoba for 3 of the last 5 years.

Prize may be awarded posthumously to an author who has met the publication and residency requirements but who has died within the award period.

Please note that books written by more than one author are eligible as long as all authors meet the residency criteria. Anthologies are eligible as long as the editor(s) meet the residency criteria.

Not eligible:

Young adult and children's books are not eligible for this award.
Re-prints are not eligible.

Books submitted for this award may also be submitted to all other pertinent categories.

Publishers are encouraged to send four copies of any eligible books to the MANITOBA WRITERS' GUILD on or before December 1, 2016. Submission forms and a \$25 entry fee must accompany the books. Cheque should be made out to Manitoba Writers' Guild.

For further submission information and an entry form, please click on submissions and deadlines tab above.

Alexander Kennedy Isbister Award for Non-Fiction/Prix Alexander-Kennedy-Isbister pour les études et essais

Langues : français et anglais

Critères : Un prix littéraire remis à l'écrivaine manitobaine ou l'écrivain manitobain dont l'ouvrage non romanesque pour adultes publié en français ou en anglais en 2016 est jugé le mieux écrit.

Prix : 3 500 \$.

Commanditaire : Sport, Culture et Patrimoine Manitoba

Critères d'admissibilité :

La soumission doit être un ouvrage non romanesque (les manuels scolaires, les dictionnaires, les encyclopédies et autres ouvrages semblables ne sont pas admissibles).

Le livre soumis doit avoir été publié entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016.

Pour être admissible, l'auteure ou l'auteur doit être une résidente ou un résident du Manitoba pendant un an durant les deux dernières années et avoir été résidente ou résident du Manitoba pendant trois des cinq dernières années.

Le prix peut être remis de façon posthume à une auteure ou un auteur qui répond aux critères de publication et de résidence mais qui serait décédé durant l'année.

Veillez noter qu'un livre écrit par plus d'un auteur est admissible si tous les auteurs de l'œuvre satisfont aux critères de résidence. Les anthologies sont admissibles si les directeurs ou directrices de l'ouvrage répondent aux critères de résidence.

Ouvrages non admissibles :

Les livres jeunesse et les albums pour enfants ne sont pas admissibles à ce prix.

Les réimpressions ne sont pas admissibles.

Les œuvres soumises pour ce prix peuvent aussi être soumises aux autres catégories de prix.

Les maisons d'édition sont invitées à faire parvenir quatre exemplaires de chaque livre soumis à la MANITOBA WRITERS' GUILD d'ici le 1^{er} décembre 2016. Le formulaire d'inscription et un chèque de 25 \$ pour défrayer les frais d'inscription doivent accompagner chaque titre. Veuillez libeller le chèque à l'ordre de la Manitoba Writers' Guild.

Pour de plus amples renseignements et pour télécharger un formulaire d'inscription, veuillez cliquer sur l'onglet Soumissions et dates d'échéance ci-dessus.